



D-QSE-107

Date d'application : 04/03/2019

Page 1 sur 9

Fiche de vérification de la conformité des chariots
d'occasion

Version : 1

Rédacteur du document : CNO

METHODE DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ DES CHARIOTS D'OCCASION MARQUÉS « E » OU « CE »

Cette méthode de vérification s'applique aux chariots précisés dans le domaine d'application du guide

IDENTIFICATION DE L'ENGIN

MARQUE : **STILL**MODÈLE : **EXV**N° DE SÉRIE : **F20322H00081**TYPE : **EXV14IC**ANNÉE : **2017**

N° PARC :

DATE DE MISE EN SERVICE A L'ÉTAT NEUF : **03/2017**

AUTRES REFERENCES :

IDENTIFICATION DU VÉRIFICATEUR

IDENTITE DU VÉRIFICATEUR : **CARVALHO STÉPHANE**DATE DE LA VÉRIFICATION : **19/04/2023**

SIGNATURE DU VÉRIFICATEUR :

CACHET DE L'ENTREPRISE :

OCCASION/LOCATION
DIRECTION REGIONALE GRAND OUEST
2, Rue de la Roulière
44840 LES SORINIERES
Tél. : 02 51 137 137 - Fax : 02 51 137 136
RC Membre 348 937 012



D-QSE-107	Date d'application : 04/03/2019	Page 2 sur 9
Fiche de vérification de la conformité des chariots d'occasion		Version : 1
Rédacteur du document : CNO		

VERIFICATIONS POUR TOUS LES TYPES DE CHARIOTS	C	NC	OBSERVATIONS
Documents			
<p>1</p> <p>Vérifier : la présence en version française des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notice d'instructions - certificat de conformité E ou déclaration de conformité CE - certificat de conformité d'occasion <p>du chariot et de chaque équipement interchangeable</p>	X		
Plaques			
<p>2</p> <p>Plaque d'identification du chariot : vérifier qu'elle est apparente et contient</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle - Numéro de série, et année de fabrication, - Masse à vide du chariot en état de marche, sans les équipements interchangeables mais avec les bras de fourches, sans la batterie de traction - Masses minimale et maximale pour la batterie de traction - Tension de la batterie de traction - Le marquage E ou CE <p>Vérifier que ces renseignements correspondent à la configuration du chariot, au certificat (« E » ou d'occasion) et/ou à la déclaration « CE »</p>	X		
<p>3</p> <p>Plaque d'identification d'équipement interchangeable : Vérifier que chaque équipement a une plaque d'identification apparente et porte les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du constructeur de l'équipement ou de l'importateur - Modèle, (exemple : translateur ou pince rotative) - Numéro de série ou de fabrication et année de fabrication, - Masse de l'équipement, - Distance du centre de gravité de l'équipement depuis sa face de montage sur le chariot, - Capacité nominale de l'équipement, - Dans le cas d'équipement actionné hydrauliquement, les pressions hydrauliques de service indiquées par le constructeur de l'équipement, - Avertissement « respecter la capacité de l'ensemble chariot et équipement ! » - Marquage CE pour les équipements fabriqués depuis 1995 <p>Vérifier que ces renseignements correspondent à l'équipement interchangeable, au certificat (« E » ou d'occasion) et/ou à la déclaration « CE »</p>			Non Concerné
<p>4</p> <p>Plaque d'identification de batterie : Vérifier sur le coffre de batterie, la présence d'une plaque d'identification avec les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du fabricant de la batterie, - Type, - Numéro de série, - Tension nominale, - Capacité en ampères/heures en régime de décharge en 5h, - Masse en ordre de marche (avec lest s'il y a lieu) pour compléter une masse trop faible de la batterie. En outre la masse peut être frappée sur le coffre à batterie à proximité des points de levage. 	X		



D-QSE-107	Date d'application : 04/03/2019	Page 3 sur 9
Fiche de vérification de la conformité des chariots d'occasion		Version : 1
Rédacteur du document : CNO		

	Vérifier que ces renseignements correspondent à la batterie et que la masse de la batterie correspond aux valeurs indiquées sur le chariot à + ou - 5%.			
5	<p>Plaque de capacité chariot : Vérifier la présence sur le chariot d'autant de plaques de capacité chariot qu'il y a d'équipements interchangeables, Vérifier qu'elles sont aisément lisibles par le cariste depuis son poste de conduite et contiennent les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité nominale Q1 - Capacité effective Q2 : charge maximale à la hauteur de levée maximale - D'autres capacités effectives à plusieurs autres hauteurs de levée peuvent être indiquées ainsi que, le cas échéant, à plusieurs distances du centre de gravité de la charge. <p>Vérifier la cohérence des plaques avec le chariot (type de mât, hauteur, bras de fourche, ...) et ses équipements interchangeables (pincettes, rallonges, ...)</p>	X		
6	<p>Rechercher les modifications éventuelles qui pourraient avoir une influence sur la stabilité : inclinaison du mât, changement des pneumatiques, empattement, modification du porte charge, ...</p> <p>Ensemble chariot et équipement : si la configuration est différente de celle du certificat/de la déclaration de conformité d'origine ou en son absence, faire une vérification de stabilité par calcul à l'aide de la Note Technique du 10 Août 1992 modifiée le 23 décembre 1994 ou par essai. Vérifier que les bandages et pneumatiques sont du type préconisé et en bon état Vérifier que les capacités effectives de la plaque correspondent à la capacité du chariot dans sa configuration ou vérifier par calcul En cas d'impossibilité faire un essai sur plate-forme.</p>	X		
Marquage				
7	Points d'élingage : vérifier qu'ils sont marqués sur le chariot sinon indiqués dans la notice	X		
8	Si pneus gonflables : vérifier que la pression des pneus est indiquée sur le chariot.			Non Concerné
9	Vérifier la présence des symboles d'avertissement à proximité des risques résiduels	X		
Mise en marche/Arrêt				
10	<p>Vérifier la présence et le fonctionnement d'un dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - empêchant tout démarrage par une personne non autorisée - garantissant un arrêt général et la déconnexion de l'alimentation en énergie 	X		
Freins				
11	Frein d'immobilisation ou de parking : mesurer son efficacité sur une pente ou à l'aide d'une méthode équivalente			Non Concerné
12	Commande du frein de parking ou d'immobilisation indépendante du frein de service obligatoire pour conducteur porté debout (non obligatoire pour chariot à conducteur accompagnant)			Non Concerné
13	Frein de service : mesurer son efficacité sur une pente ou à l'aide d'une méthode équivalente	X		
14	Effort sur la pédale de freinage : vérifier que le freinage du chariot est obtenu sans effort excessif sur la pédale (60 daN maximum).			Non Concerné



D-QSE-107	Date d'application : 04/03/2019	Page 4 sur 9
Fiche de vérification de la conformité des chariots d'occasion		Version : 1
Rédacteur du document : CNO		

15	Effort sur une pédale pour desserrer les freins et les maintenir desserrés pendant le roulage : vérifier qu'il est inférieur à 30 daN			Non Concerné
16	Effort sur le frein à main : vérifier que le freinage du chariot est obtenu sans effort excessif sur le levier manuel (15 daN.maximum)			Non Concerné
17	Avertisseur sonore : vérifier le fonctionnement	X		
Points d'écrasement				
18	Vérifier qu'il n'existe pas, suite à destruction des protecteurs ou modification du chariot, des pièces en mouvement l'une par rapport à l'autre à portée du conducteur dans sa position normale de conduite ou des opérateurs voisins séparées par des distances inférieures aux distances de sécurité ci-dessous : - Inférieure à 25 mm aux endroits où les doigts peuvent être pris - Inférieure à 50 mm aux endroits où les mains ou les pieds peuvent être pris - Inférieure à 100 mm aux endroits où les bras ou les jambes peuvent être pris. Vérifier en particulier la protection des éléments du mât (traverse, galet, poulie de chaîne, ...) sur les gerbeurs à conducteur accompagnant.	X		
Mécanisme d'élévation et d'inclinaison				
19	Chaînes et poulies de chaîne : Vérifier visuellement - le type de chaîne - l'état de la chaîne (usure des maillons, allongement, attaches, ...) et de la poulie	X		
20	Système hydraulique : vérifier que les fuites internes sont limitées aux valeurs ci-dessous, sous charge nominale à 2,5 m, mât vertical et huile à température normale de fonctionnement : - descente inférieure à 100 mm pendant les 10 premières mn - inclinaison vers l'avant inférieure à 5° pendant les 10 premières mn ou vitesse moyenne inférieure à 0.5°/mn en cas d'inclinaison max inférieure à 5°	X		
21	Butée de limitation de course du mouvement de levage : vérifier sa présence, son état et sa position	X		
22	Vitesse maximale de descente : vérifier la présence du dispositif limitant la vitesse de descente en cas de défaillance du circuit hydraulique	X		
Equipement hydraulique				
23	Circuits hydrauliques : vérifier l'état des flexibles, tuyauteries rigides, tous raccords, et leurs fixations.	X		
24	Soupape de sécurité du circuit hydraulique : vérifier sa présence et que son réglage nécessite un outil	X		
Tablier, bras de fourche, rallonge				
25	Butées du tablier porte fourches : vérifier la présence et l'état des butées qui empêchent tout décrochement latéral accidentel des bras de fourches			Non Concerné
26	Encoches du tablier : vérifier visuellement la présence et l'état du dispositif d'immobilisation des bras de fourche dans les encoches			Non Concerné
Organes de commande (ou de service)				
27	Organes de commande : vérifier qu'ils sont - identifiés si besoin - marqués avec des symboles normalisés	X	X	

EQUIPEMENTS DE PRISE DE CHARGES (pinces, translateurs latéraux, etc ...)		C	NC	OBSERVATIONS
28	Fixations et butées mécaniques de fin de course des équipements et de leurs composants : - vérifier leur présence et leur état			Non Concerné
29	Équipement avec dispositif de serrage : vérifier la présence d'un clapet anti-retour et la tenue de la charge nominale pendant 10 mn, l'alimentation en énergie étant interrompue et l'organe de service actionné			Non Concerné

30	Système hydraulique incorporé à l'équipement, vérifier : - l'état des flexibles, tuyauteries rigides, tous raccords, ... - la présence d'une soupape de sécurité et que son réglage nécessite un outil			Non Concerné
31	Vérifier qu'il n'existe pas, suite à absence ou dépose des protecteurs ou modification de l'équipement, des pièces en mouvement l'une par rapport à l'autre à portée du conducteur ou des opérateurs voisins séparées par des distances inférieures aux distances de sécurité ci-dessous : - inférieure à 25 mm aux endroits où les doigts peuvent être pris - inférieure à 50 mm aux endroits où les mains ou les pieds peuvent être pris - inférieure à 100 mm aux endroits où les bras ou les jambes peuvent être pris. Ceci ne s'applique pas à la zone de préhension de la charge			Non Concerné

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CHARIOTS THERMIQUES		C	NC	OBSERVATIONS
Echappement, refroidissement, bruit				
32	Échappement : vérifier l'état du tuyau d'échappement et de sa protection par rapport aux risques pour le conducteur : - risque d'inhalation de gaz d'échappement - risque de brûlure au poste de conduite ou lors de son accès			Non Concerné
33	Refroidissement du moteur : vérifier que la circulation de l'air à travers le système de refroidissement ne gêne pas le conducteur.			Non Concerné
34	Bruit dans l'environnement, vérifier : - l'étanchéité de la ligne d'échappement - la présence des dispositifs antibruit - l'affichage du niveau de bruit sur le chariot à partir du 3 Janvier 2002			Non Concerné
35	Bruit dans la cabine : vérifier l'état des organes pouvant avoir une influence sur le niveau sonore dans la cabine			Non Concerné
Réservoir				
36	Réservoir de carburant : vérifier - l'état de la protection entre d'une part le réservoir et son système de remplissage et d'autre part les circuits électriques et d'échappement La jauge de niveau n'est pas concernée par cette exigence			Non Concerné
	- que le trop plein du réservoir est toujours évacué hors du compartiment moteur - si le réservoir est démontable, l'état de ses fixations			Non Concerné
	- que le réservoir n'a pas été modifié et ne porte pas de traces de chocs, de corrosion, d'abrasion			Non Concerné
	- l'état des éléments d'alimentation en carburant et de leurs fixations			Non Concerné

EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES POUR LES CHARIOTS AU GPL <i>A COMPLÉTER</i>		C	NC	OBSERVATIONS
37	Réservoir de gaz			Non Concerné
38	Canalisation GPL (flexibles, tuyauteries rigides et raccords)			Non Concerné
39	Equipements GPL			Non Concerné
40	Vérifier l'état et l'absence de fuite vers l'extérieur			Non Concerné

EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES POUR LES CHARIOTS ELECTRIQUES		C	NC	OBSERVATIONS
Coffre et son couvercle				
41	Couvercle du coffre de batterie : - si métallique : vérifier la conservation d'un espace minimum de 30 mm au-dessus des parties sous tension - si les bornes ou le couvercle sont isolés : vérifier l'état de l'isolant et la conservation d'un espace minimum de 10 mm - vérifier les fixations du couvercle	X		
42	Coffre à batterie : vérifier que les trous de ventilation dans le coffre ou le couvercle ne sont pas obstrués	X		
43	Coffre et batterie : vérifier l'état des fixations	X		
Source d'ignition				
44	Résistances : vérifier l'absence de traces anormales d'échauffement à proximité des résistances	X		
Connecteur				
45	Connecteur pour le raccordement des batteries de traction à l'équipement électrique du chariot ou aux points de charge, vérifier : - qu'il est d'un modèle référencé pour cet usage : tension max, courant nominal, IP, ... - son état	X		
46	Vérifier qu'il n'est pas possible de mettre en marche le chariot lorsqu'il est en charge	X		
Autres équipements électriques				
47	Protection des parties sous tension : vérifier visuellement qu'en utilisation normale il n'y a pas de partie sous tension accessible	X		
48	Isolement du châssis : à l'aide d'un ohmmètre vérifier que le châssis du chariot est isolé du circuit électrique sauf pour : - le système de détection de fuites à la terre - l'éclairage ou les équipements auxiliaires - les chargeurs intégrés	X		
49	Protection des circuits moteur et auxiliaire : vérifier la présence et le calibre des fusibles ou des disjoncteurs	X		
50	Câbles électriques : vérifier visuellement - l'état des isolants des conducteurs notamment l'absence de traces d'échauffement - l'absence de modification du câblage	X		
51	Coupure d'urgence : vérifier l'absence de modification du système de coupure d'urgence, son état, ainsi que son bon fonctionnement.	X		
52	Chariot muni de freins électromécaniques en roulage : vérifier par essai que les freins sont desserrés électriquement et actionnés mécaniquement par manque de courant.	X		



D-QSE-107	Date d'application : 04/03/2019	Page 7 sur 9
Fiche de vérification de la conformité des chariots d'occasion		Version : 1
Rédacteur du document : CNO		

EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES POUR LES CHARIOTS A CONDUCTEUR PORTE		C	NC	OBSERVATIONS
Roues et protège roues				
53	Roue bi flasque avec bandage pneumatique : vérifier que les deux parties ne peuvent être séparées avant de retirer la roue de son axe ou que le bi flasque est d'une référence adéquate			Non Concerné
54	Bandages dépassant du contour du châssis du chariot en ligne droite : vérifier la présence des protège roues contre le risque de projection et de contact			Non Concerné
Freins, vitesse				
55	Frein de service pour chariots à conducteur porté debout : vérifier qu'il est automatiquement appliqué dès que le conducteur n'appuie plus sur la pédale « homme mort » ou lorsqu'il quitte le chariot			Non Concerné
56	Chariot à conducteur porté debout : vérifier que la vitesse maximale est inférieure ou égale à 16 km/h soit un temps supérieur à 9 s pour parcourir 40 m à vitesse maximale. Noter le temps mesuré.			Non Concerné
Poste de conduite				
57	Dimensions : vérifier visuellement l'absence de modification des dimensions du poste de conduite, notamment que le conducteur a la place de se retirer à l'intérieur du contour du chariot.			Non Concerné
58	Accès : vérifier l'état antidérapant du plancher et des marches			Non Concerné
59	Siège du conducteur : vérifier le bon état du rembourrage et/ou de la suspension par rapport aux vibrations Chariot « CE » : vérifier que le siège est du type d'origine			Non Concerné
60	Système de retenue du conducteur en cas de renversement des chariots à contre poids et en porte à faux de capacité < 10 t ainsi que des chariots à chargement latéral d'un seul côté : vérifier la présence et l'état de la ceinture de sécurité ou des portillons latéraux.			Non Concerné
61	Protège conducteur contre la chute d'objet, vérifier visuellement - la présence d'un protège conducteur ou d'une cabine en tenant lieu pour tout chariot à conducteur porté dont la hauteur de levée dépasse 1,80 m, y compris gerbeur à plate forme fixe. Le protège conducteur peut être amovible. - l'absence de modification			Non Concerné
62	Température : vérifier - que les parties du chariot à portée du conducteur lors de l'accès et en position de conduite sont isolées contre toute température excessive provenant du moteur, du chauffage, ... - l'état des protections si elles existent.			Non Concerné
63	Visibilité : vérifier que les conditions de visibilité avec fourches n'ont pas été altérées.			Non Concerné
64	Chariot équipé d'un éclairage de travail ou pour la route : - vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des phares, des feux de freinage et de direction - sinon la possibilité d'équiper.			Non Concerné
65	Cabine fermée : - vérifier que de l'air frais arrive bien dans la cabine - s'il existe un éclairage intérieur, vérifier qu'il fonctionne			Non Concerné Non Concerné
66	Cabine équipée de vitres en verre, vérifier que - les vitres sont en verre de sécurité - le pare-brise et la vitre arrière sont pourvus d'essuie-glaces suffisamment grands.			Non Concerné Non Concerné

Plate forme			
67	Plate-forme d'extrémité, fixe ou rabattable : vérifier l'absence de modification et son état		Non Concerné
68	Plate-forme d'extrémité en porte à faux, fixe ou rabattable, pour conducteur debout : pour les chariots qui dépassent 6 km/h dans une certaine configuration, vérifier, dans cette configuration la présence de protections latérales ou en extrémité de la plate-forme, l'absence de modification et leur état		Non Concerné
69	Plate-forme de conduite fixe pour conducteur debout qui se trouve à des hauteurs supérieures à 1 200 mm au-dessus du sol : vérifier la présence de garde corps et son état		Non Concerné
Organe de direction			
70	Organe de direction sur chariot à direction mécanique : vérifier que l'organe de service de direction ne présente pas de risque en cas de retour non maîtrisé	X	
71	Organes de direction des chariots à conducteur assis : vérifier qu'ils restent à l'intérieur du contour du chariot.		Non Concerné
EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES POUR LES CHARIOTS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT		C	NC
72	Frein de service pour chariots électriques à conducteur accompagnant : vérifier que le frein est automatiquement appliqué dès que le conducteur relâche l'organe de service ou quitte le poste de conduite	X	
73	Frein de service pour les chariots thermiques à conducteur à pied et à transmission mécanique : vérifier qu'en cas de relâchement du timon sensiblement en dessus ou en dessous de l'horizontale, le frein agit automatiquement		Non Concerné
74	Vitesse des chariots à vitesse variable : vérifier que la vitesse à vide sur sol horizontal est inférieure ou égale à 6 km/h (plus de 6 s pour 10 m)	X	
75	Protection contre la chute de charges pour les chariots à conducteur accompagnant : - si le chariot est équipé d'un dossier de charge, vérifier visuellement l'absence de modification et l'état - si le chariot a une levée supérieure à 1,80 m et n'est pas équipé d'un dossier de charge, vérifier la possibilité d'en installer un		Non Concerné
76	Protection du conducteur à pied : vérifier par essai le fonctionnement du système d'arrêt ou d'inversion du sens de marche placé sur le timon	X	
77	Plate-forme rabattable en porte à faux, vérifier : - la présence de protections latérales ou en extrémité de la plate-forme (au-delà de 6 km/h pour les chariots CE) - le repliement (automatique pour les chariots E)		Non Concerné
POUR CHARIOTS « CE » UNIQUEMENT (après le 1^{er} Janvier 1996)		C	NC
78	Accès au moteur : vérifier que l'accès est contrôlé par une clé, un outil ou par une commande de verrouillage placée dans la cabine	X	
79	Chariots à conducteur accompagnant - protection des pieds, vérifier le profil du dessous du châssis ou la présence de chasse pied sur les roues		Non Concerné
	- plateforme d'extrémité en porte à faux rabattable, vérifier : . que en cas de repliement manuel, le chariot ne peut se déplacer que si la plate forme est dans sa position supérieure de repos ou si le conducteur y est installé		Non Concerné



D-QSE-107	Date d'application : 04/03/2019	Page 9 sur 9
Fiche de vérification de la conformité des chariots d'occasion		Version : 1
Rédacteur du document : CNO		

	. que le déplacement à plus de 6 km/h ne peut s'effectuer que si la plate forme et les protections sont en position			Non Concerné
80	Bruit et Vibration : vérifier que les résultats des mesures sont indiqués dans la notice d'instructions.	X		
81	Compatibilité électromagnétique (CEM) , vérifier : - la présence du certificat de conformité à la directive n° 86-336 ou l'inscription de cette directive sur la déclaration « Machines » ou la référence à la norme harmonisée NF EN 12895. - qu'il n'y a pas de modification évidente des câbles et faisceaux électriques.	X		
82	Risque de coupure : vérifier qu'au poste de conduite et lorsque on y accède il n'y a pas d'arête vive accessible	X		

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

BILAN ET OBSERVATIONS / MESURES A PRENDRE

RAS

DATE ET VISA DU VÉRIFICATEUR

DATE : 19/04/2023

ENTREPRISE : STILL

NOM DU VÉRIFICATEUR : CARVALHO STÉPHANE

SIGNATURE :